

Parcours de la Famille

Rendez-vous information modes d'accueil

J'ai eu un entretien avec un professionnel de la petite enfance.
Tous les modes d'accueil me sont présentés :

ACCUEIL COLLECTIF

Enregistrement du dossier par le Service Information Accueil Petite Enfance (SIAPE) à la date du rendez-vous

Si j'ai effectué ma demande de place avant la naissance de mon enfant, je dispose de 2 mois à compter de l'arrivée de mon bébé pour informer le SIAPE (par téléphone ou par mail à siape@lacali.fr). Faute de quoi, mon dossier sera fermé.

PROCÉDURE D'ADMISSION

Mon dossier ne sera pas présenté en commission :

Toutes les demandes ne sont pas systématiquement étudiées en commission. Cela dépend de la date de la pré-inscription et de la date d'entrée souhaitée.

Ne passent pas en commission :

- les demandes d'accueil de moins de 3 jours
- les dossiers constitués après le blocage des listes, à savoir 10 jours avant la commission concernée.

Mon dossier sera présenté en commission :

Présidée par l'élu chargé de la petite enfance, toutes les directrices de crèches y participent ainsi que les animatrices des RAM.

Dans les jours suivant la commission, je suis informé(e) **par courrier** de la décision de celle-ci.

Liste d'attente | Dossier refusé

Je n'ai pas eu de place. Mon dossier reste alors **en liste d'attente**. Je pourrai être contacté(e) si une place se libère dans les semaines ou les mois à venir. Mes coordonnées sont transmises à l'animatrice du **RAM** (Relais d'Assistant Maternel) du secteur concerné pour un accompagnement.

ACCUEIL INDIVIDUEL

Mise en contact avec le **RAM** (Relais d'Assistant Maternel) de secteur

Accompagnement dans l'élaboration du contrat

Je contacte le RAM pour toute question

Dossier admis
Admission en structure d'accueil

Si je ne souhaite pas maintenir ma demande dans un établissement, je dois informer le SIAPE par téléphone ou par mail à siape@lacali.fr

